

Madame Valérie Fourneyron.  
Ministre des Sports, de la Jeunesse,  
de l'Education populaire  
et de la Vie associative  
95, avenue de France  
75013 – Paris

Créteil, lundi 25 novembre 2013

Madame la ministre,

Depuis plusieurs mois les acteurs de l'équitation sportive et de loisir dans notre pays s'inquiètent de la hausse abrupte de la TVA de 7 à 20% dans la filière équestre à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, contrairement au maintien de possibles modulations pour les autres sports.

Si elle était maintenue, cette décision prise par un récent décret du 14 novembre réduirait inévitablement l'activité et son apport humain. Elle aurait des conséquences économiques et sociales désastreuses dans ce secteur qui emploie environ 6000 salariés dans plus de 2000 entreprises au plan national. Et bien qu'étant un territoire essentiellement urbain, le département du Val de Marne compte 20 clubs équestres et près de 7000 licenciés.

Selon l'avis des intéressés, les mesures d'accompagnement proposées par le gouvernement sont loin d'être à la hauteur des risques d'effondrement rapide et massif des structures de la filière, notamment des petits clubs ruraux et urbains.

Dans un courrier adressé aux associations le 4 mars 2013, le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Pierre Moscovici, précisait que cette disposition avait été prise "compte tenu du risque de condamnation de la France pour manquement sur manquement. En cas de victoire de la France au contentieux, il sera toujours temps pour le législateur d'abroger cette disposition d'ici au 31 décembre 2014".

Force est de constater qu'en l'absence de demande officielle de la Commission européenne et en l'absence de procédure pour manquement sur manquement ou d'une quelque autre requête de sa part, ce risque ne peut être invoqué comme préalable et donc que le maintien de cette mesure préventive prise par anticipation ne se justifie pas.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir user de votre autorité dans le gouvernement pour qu'il revienne sur sa décision en abrogeant notamment l'article 63 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012.

Il nous serait agréable d'obtenir rapidement de votre part, madame la Ministre, des engagements clairs de nature à protéger le sport hippique que, nous en sommes convaincus, vous souhaitez préserver comme nous. Nous sommes disponibles pour échanger sur ce sujet et agir dans une démarche concertée pour garantir le meilleur avenir au sport équestre dans notre pays.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de toute notre considération.

Pascal Savoldelli  
Président du groupe Front de Gauche  
Parti communiste – Parti de gauche – Citoyen  
Conseil Général du Val-de-Marne